



CONTRAT DE PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE (CPE)



CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE)



Pour une réduction de votre budget énergétique dans la durée.

Vous souhaitez :

- Rénover l'enveloppe et/ou les techniques de vos bâtiments
- Réduire votre budget énergétique de façon durable
- Accroître le confort des occupants
- Améliorer la disponibilité de vos installations
- Maîtriser vos coûts de maintenance

Vous cherchez un partenaire fiable qui :

- Identifie les meilleures solutions pour vos bâtiments
- Gère l'ensemble des prestations et s'engage sur les résultats

Le Contrat de Performance Energétique (CPE) est la solution !

En réalisant la rénovation de vos bâtiments au travers d'un CPE, vous êtes assuré d'obtenir les meilleurs résultats possibles avec un partenaire qui s'engage sur :

- Une réduction de la consommation énergétique
- Une diminution des émissions de CO₂
- Des paramètres de confort et une meilleure disponibilité des équipements



SAVE YOUR ENERGY

Nous vous proposons un plan de rénovation sur mesure en 5 étapes, avec ou sans financement.

1. Cadastre énergétique

Nous vous aidons à sélectionner les bâtiments sur lesquels intervenir en priorité.

2. Étude technique et identification des solutions

Nous identifions la base de référence des bâtiments cibles et réalisons un programme d'amélioration de la performance sur mesure comprenant :

- a) Un plan de travaux optimisé qui cible :
 - la rénovation des installations HVAC ;
 - l'amélioration des solutions d'éclairage ;
 - la production locale d'énergie ;
 - l'isolation des bâtiments ;
 - le pilotage à distance des équipements ;
 - le coaching et la sensibilisation des occupants
- b) Un plan de maintenance préventive et corrective de vos équipements techniques ;
- c) Un plan de monitoring ;
- d) Un plan de financement (facultatif).

3. Travaux

Les travaux sont réalisés sous la responsabilité d'EDF Luminus Solutions, spécialisée en efficacité énergétique, qui coordonne les filiales techniques d'EDF Luminus et un réseau de partenaires expérimentés. Vous avez donc un seul contrat et un seul interlocuteur pour l'ensemble des prestations.



4. Entretien des équipements

L'engagement de performance s'inscrit au sein d'un processus d'amélioration continue.

5. Monitoring de la performance et contrôle des économies par des experts agréés, sur base du protocole IPMVP.

Financement

Vous pouvez soit financer les travaux vous-même, soit opter pour une réalisation en tiers investissement.

Le Contrat de Performance Energétique est fait pour vous si :

- Vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs bâtiment(s) et vous souhaitez rénover votre patrimoine et/ou vos équipements HVAC tout en diminuant significativement votre consommation d'énergie.
- La consommation énergétique de vos bâtiments dépasse 1000 MWh par an.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre Key Account Manager pour de plus amples informations ou envoyez-nous un email à btb@edfluminus.be